



Facility Project logiciel conforme RGPD

🔒 Le RGPD appliqué aux logiciels de gestion de projet

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) encadre le traitement général et la sécurisation des données personnelles sur le territoire européen.

Il s'applique à toute organisation, publique ou privée, qui traite des données personnelles dans le cadre de son activité.

Pour un logiciel de gestion de projet, cela signifie :

- Collecter uniquement les données nécessaires,
- Protéger ces données contre les accès non autorisés ou les fuites,
- Permettre aux utilisateurs d'exercer leurs droits d'accès, de rectification et de suppression.

🔗 [CNIL - Le RGPD en bref](#)

🛡 Comment Facility Project garantit sa conformité RGPD

1. Hébergement en France : la base d'un logiciel RGPD-compliant

Facility Project est intégralement hébergé en France, auprès d'un prestataire souverain. Ce choix stratégique permet de protéger juridiquement vos données : elles ne sont pas exposées à des réglementations extraterritoriales comme le Patriot Act ou le Cloud Act américain, qui peuvent compromettre leur confidentialité.

Vos avantages :

- Un cadre juridique 100 % français,
- Aucune transmission hors Union européenne sans garanties strictes,
- Un hébergement aligné avec les recommandations de la CNIL.

[CNIL - Transferts de données hors UE](#)

2. Un Délégué à la Protection des Données pour un pilotage conforme

Facility Project a choisi de se faire accompagner par un Délégué à la Protection des Données (DPO). Il veille à la bonne application des exigences réglementaires.

Sa mission :

- Accompagner l'équipe dans l'analyse des traitements de données,
- Sensibiliser l'équipe aux bonnes pratiques de protection des données,
- Assurer la tenue du registre des activités de traitement,
- Être l'interlocuteur privilégié en cas de contrôle par la CNIL.

Grâce à cette gouvernance, Facility Project s'inscrit dans une démarche de conformité continue et documentée.

En résumé

Facility Project est un logiciel de gestion de projet 100% français sécurisé et conforme aux standards européens :

- Hébergement localisé en France,
- Politique de confidentialité alignée sur les principes du RGPD,
- Accompagnement par un DPO dédié,
- Transparence et traçabilité des données traitées.

Parce que la protection des données est l'affaire de tous les secteurs – industrie, services, collectivités, TPE ou grandes entreprises – nous avons fait le choix d'en faire une priorité technique et éthique.

? FAQ – RGPD & logiciels de gestion

► Un logiciel de gestion de projet doit-il être conforme au RGPD ?

Tout logiciel traitant des données personnelles (identité, coordonnées, historiques, etc.) doit être conforme, quel que soit le secteur ou la taille de l'entreprise.

► Le RGPD interdit-il d'héberger les données en dehors de l'Europe ?

Non, mais il impose des conditions strictes. L'hébergement en France reste le choix le plus sûr pour éviter les transferts illicites et les conflits de législation.

► Un DPO est-il obligatoire pour les éditeurs de logiciels ?

Pas toujours obligatoire, mais recommandé dès lors que des traitements de données sensibles sont réalisés. Chez Facility Project, nous avons choisi d'en désigner un pour garantir la conformité dans la durée.

► Quels sont les risques d'un logiciel non conforme au RGPD ?

Outre les amendes administratives (jusqu'à 20 M€ ou 4 % du CA), les entreprises peuvent faire face à une perte de confiance des utilisateurs, des atteintes à leur image ou des contentieux.